

Règlement du concours « Créatifs affichez vos idées ! »

Contenu

Les publicités doivent être tout public, sans contenu violent, obscène, raciste, politique, religieux, offensant la morale, se rapportant à l'alcool, au tabac ou à la drogue; plus généralement, ils ne doivent pas être constitutifs d'infractions pénales.

Spécificités techniques

Dimension : 132x107 pixels

Format:: jpg

Droit à l'image

Les participants devront obtenir une autorisation d'exploitation du droit à l'image des personnes qui apparaîtront sur leur publicité (ou de leur représentant légal pour les mineurs). L'organisateur du concours décline toute responsabilité dans le cas d'utilisation illégale du droit à l'image des participants.

Propriété

Par leur inscription et l'envoi de leur(s) publicité(s), les participants déclarent être propriétaires de l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de diffusion de ceux-ci.

Participation

La participation au concours est ouverte à tous, à l'exception des sociétés organisatrices et partenaires.

Catégories

- Tout public
- Etudiants
- Professionnels – agences média, de publicité ou indépendants

Prix

Le vainqueur de chaque catégorie recevra comme récompense une campagne d'affichage mobile « Moving Star » sur les transports publics genevois durant 15 jours d'une valeur de CHF 10'000.-.

La cérémonie de proclamation des résultats aura lieu lors de la 6^{ème} édition de « Place des Affaires » et de la franchise à GENEVA PALEXPO le jeudi 4 février 2010.

Diffusion

Les publicités seront diffusées entre le 12 novembre 2009 et le 8 janvier 2010 sur le site Internet tpgpub.ch.

TPG Publicité est autorisé pendant une durée d'une année à compter du 12 novembre 2009, à diffuser sans contrepartie sur le site Internet tpgpub.ch, de façon non commerciale avec pour seul objectif celui de valoriser les publicités et leurs participants. Les participants donnent cette autorisation à titre gracieux et s'engagent à ne pas céder en exclusivité les droits de représentation de leurs publicités pendant une année à compter de la date du 12 novembre 2009. Tout participant fera son affaire personnelle des réclamations qui pourraient être formulées à l'encontre de TPG Publicité suite à la diffusion de sa publicité par ce dernier, et garantit TPG Publicité de toutes conséquences dommageables.

Adhésion

L'inscription d'une publicité au concours « Créatifs affichez vos idées ! » implique l'acceptation du présent règlement. Il est consultable et téléchargeable sur le site tpgpub.ch.

JURY du concours « Créatifs affichez vos idées ! »



Nom : Clauson
Prénom : Thierry
Société : Atelier Thierry Clauson
Fonction : Graphiste / Directeur artistique



Nom : Henchoz
Prénom : Nicolas
Société : EPFL
Fonction : Directeur de l'EPFL+ECAL Lab



Nom : Marchand
Prénom : Victoria
Société : Cominmag
Fonction : Rédactrice en chef de Cominmag, le magazine B2B du marketing, de la communication et des médias.

JURY du concours « Créatifs affichez vos idées ! »



Nom : Plojoux
Prénom : Patrice
Société : TPG & TPG Publicité SA
Fonction : Photographe publicitaire de profession
Aujourd'hui occupe les postes de :
Président du Conseil d'administration des TPG
Président du Conseil d'administration de TPG Publicité SA



Nom : Sarrazin
Prénom : Susanne
Société : Elisa Sue
Fonction : Styliste, Fondatrice et Directrice de la marque Elisa Sue



Nom : Testa Haegi
Prénom : Enza
Fonction : Présidente du CDE – Cercle des Dirigeants d'Entreprise